

Conseil Général Haut-Rhin

Rapport du Président

Séance Publique du 30 MARS 2006

Service instructeur
Direction des Finances

1ère Commission - N° 2006/II-1e/05

Service consulté

REQU A LA PRÉFECTURE
- 3 AVR. 2006

COMMUNICATION Les garanties d'emprunt du Département en 2005

Résumé : En 2005, le montant du capital garanti par le Département pour des prêts souscrits par 8 bénéficiaires s'élève à 2,70 M€. Le Département a acquitté 56 K€ au titre d'avances en garantie d'emprunt pour 2 organismes auxquels il a accordé sa caution.

I. Bilan de l'exercice 2005

Le capital garanti courant 2005 s'élève à **2,70 M€**.

1) Garanties dans le cadre de l'aide au logement

Au cours de l'année, l'Assemblée a accordé sa garantie pour un montant de **0,78 M€**, ce capital étant destiné à financer des opérations de construction de 19 logements locatifs sociaux.

Bénéficiaires	Capital garanti	Nombre de logements
S.A.H.L.M. SOMCO Mulhouse	662 850 € (76,7 %)	Construction de 16 logements et 11 garages à Hombourg
Habitat Familial d'Alsace Domial - Horboung	125 039 € (100,0 %)	Construction de 3 logements pour personnes sédentarisées à Hagenthal-le-Bas
TOTAL	787 889 €	19 logements

Le taux d'intérêt du Livret d'Epargne (Livret A) fixé par le gouvernement, sur lequel est assis le financement du logement social, est passé de 2,25 % à 2,00 % depuis le 1^{er} août 2005.

A compter du 1^{er} novembre 2005, le taux des prêts finançant le logement social a été baissé de 0,15 %. Ainsi, le taux des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) contractualisés avec Domial s'élève à 2,50 % au lieu de 2,65 % (rapport n° 2005/IV-1^e/14 du 20 octobre 2005).

2) *Autres garanties*

Le montant cautionné s'élève à **1,91 M€**.

Bénéficiaires	Capital garanti	Destination
<u>Aide sociale</u>		
A.F.A.P.E.I. Bartenheim	600 000 € (100,0 %)	Aménagement et extension d'un C.A.T. à Bartenheim
A.P.A.E.I. du Sundgau Dannemarie	50 000 € (100,0 %)	Construction d'un bâtiment regroupant un centre d'accueil de jour (C.A.J.) et une maison de retraite spécialisée (M.R.S.) de 7 lits à Dannemarie
A.P.E.I. Hirsingue	850 000 € (100,0 %)	Construction d'une maison de retraite spécialisée (M.R.S.) de 18 lits à Hirsingue
<u>Divers</u>		
Association ALISTER Mulhouse	80 000 € (25,0 %)	Construction de locaux pédagogiques et logistiques à Mulhouse
Saint Jean de Dieu Sentheim	250 000 € (50,0 %)	Travaux de mise en conformité sécurité de la maison de convalescence à Sentheim
U.E.S. Pact Arim Strasbourg	85 000 € (100,0 %)	Réhabilitation de 2 maisons éclusières propriétés départementales à Biesheim et Munchhouse
TOTAL	1 915 000 €	

II. Limitation du risque financier

1) *Règle des 50 %*

Selon la loi du 2 mars 1982 (modifiée par celles du 5 janvier 1988 et du 12 avril 1996) et complétée par le décret du 18 avril 1988 et la circulaire du 14 octobre 1988, qui a pour but de protéger les deniers publics, le pourcentage de la dette globale ne doit pas excéder 50 % des recettes réelles de fonctionnement d'un exercice.

Recettes de fonctionnement : 466,3 M€ (budget prévisionnel 2005)

Dette en garantie (annuités prévisionnelles 2005) :	18,2 M€
Dette propre (annuités prévisionnelles 2005) :	<u>36,0 M€</u>
	54,2 M€

Le Département a une capacité maximale de garantie de $466,3 \times 50 \% = 233,1$ M€.

<u>Dette globale</u>	=	<u>54,2 M€</u>	=	11,6 %
Recettes de fonctionnement		466,3 M€		

2) Règle des 10 %

Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne peut excéder 10 % de la capacité de garantie d'une collectivité.

Pour le Haut-Rhin, le montant maximal est : $233,1 \times 10 \% = 23,3$ M€.

III. Mises en jeu des garanties

1) Les interventions du Département

Le Département est intervenu au cours des dernières années suite à la mise en jeu des garanties accordées aux organismes suivants : Port-Rhénan de Colmar Neuf-Brisach ; Association Salvator ; CIFA La Doller ; Association L'œuvre de Lucelle ; Association Formation et Recherche en Neurosciences Appliquées (FORENAP).

Les versements effectués depuis 1983 s'élèvent à **2 190 117,81 €** dont 214 907,53 € au titre des deux derniers exercices écoulés :

2005 :	56 282,48 €
2004 :	158 625,05 €

2) Paiements effectués en 2005

En 2005, le Département est intervenu et a réglé **56 282,48 €** qui se répartissent de la manière suivante :

Association Œuvre de Lucelle à Lucelle :	23 226,52 €
Association FORENAP à Rouffach :	33 055,96 €

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

3) Solde du compte d'avance en garantie

A ce jour, le compte d'avances en garantie de cinq bénéficiaires ne peut pas être soldé. Nos services poursuivent les démarches auprès des organismes concernés afin de recouvrer les créances du Département.

Au 31 décembre 2005, la situation de ce compte d'un montant de **2 190 117,81 €** était la suivante :

Dossiers en cours : 412 238,08 €

Association Oeuvre de Lucelle à Lucelle : 126 440,50 €
Association FORENAP à Rouffach : 285 797,58 €

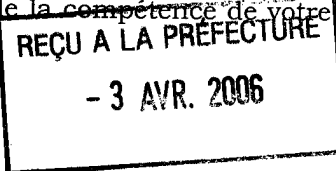
Prêts amortis : 1 777 879,73 €

Association Salvator à Cernay : 275 789,51 €
Port Rhénan de Colmar Neuf-Brisach : 926 197,12 €
C.I.F.A. La Doller à Dolleren : 575 893,10 €

IV. Délégation à la Commission Permanente

Lors de sa séance du 14 avril 2004 (rapport n° E8/2004) confirmée par délibération du 15 octobre 2004 (rapport n° 2004/IV-108), votre Assemblée a délégué à la Commission Permanente l'examen des demandes de garantie d'emprunt présentées au Département.

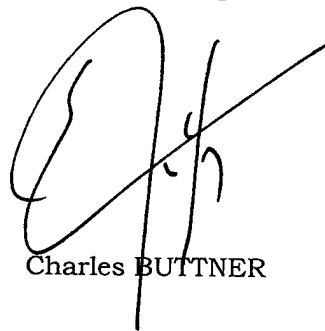
Cette délégation est donnée à la Commission Permanente conformément aux dispositions légales et aux modalités particulières retenues par l'Assemblée Départementale. Elle s'exerce hors les décisions à prendre relatives au solde le cas échéant du compte d'avances partiellement ou en totalité, décisions budgétaires qui ressortent de la compétence de votre Assemblée.



* * *

Je vous prie de bien vouloir :

- ♦ Me donner acte de la communication du bilan 2005 en matière de garantie d'emprunt.



Charles BUTTNER